

Vos gouttières sont elles conformes?

Un rappel important aux propriétaires dont les immeubles sont raccordés au réseau d'égout sanitaire municipal.

Vos gouttières sont-elles conformes à la réglementation en vigueur?

La réglementation municipale précise que « *Les eaux pluviales d'un toit de bâtiment qui peuvent être évacuées au moyen de gouttière et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 1,2 mètre du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain français; si ces eaux sont évacuées au réseau d'égout sanitaire ou pluvial, le propriétaire de l'immeuble doit, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, les déverser en surface conformément au présent article.* »

Qu'est-ce qu'une gouttière conforme?

Une gouttière conforme est une gouttière dont l'eau se dirige vers le terrain (pelouse, plate-bande, haie de cèdres), fossé, champ ou rue.

Qu'est-ce qu'une gouttière non conforme?

Une gouttière non conforme est une gouttière d'un bâtiment à toit incliné qui permet à l'eau de se déverser directement ou indirectement dans le drain de fondation. L'eau qui descend de ces gouttières est alors déversée dans les conduites du réseau d'égout municipal, au lieu de se répandre sur des surfaces perméables.

Sachez que lors d'une forte pluie, une seule toiture de résidence peut capter jusqu'à 10 000 litres d'eau, soit l'équivalent d'une demi-piscine hors terre.

Donc, si vos gouttières sont raccordées à votre drain de fondation cela entraîne, lors de fortes pluies, une très grande accumulation d'eau dans le réseau d'égout ce qui surcharge la station de traitement des eaux usées et affecte grandement son rendement. Cette situation engendre un non-respect des exigences environnementales et diminue également les possibilités d'expansion du noyau urbain ce qui amène des répercussions sur votre fardeau fiscal. Également, cela peut surcharger votre drain de fondation et provoquer alors une inondation de votre sous-sol.

Voici les étapes à suivre pour débrancher vos gouttières du drain de fondation :

- Étape 1 : débrancher la descente de gouttière du drain de fondations;
- Étape 2 : boucher le drain de descente de gouttière vers le drain de fondation;
- Étape 3 : dévier l'eau de pluie captée par la gouttière loin des fondations (à au moins 1,2 m) de votre résidence, c'est-à-dire sur la pelouse ou vers une haie, une plate-bande, un jardin, un fossé, un champ ou la rue.

Pour ce faire, il est recommandé d'installer :

Un déflecteur d'eau de pluie en béton, en bois, un tuyau en vinyle, un contenant de récupération ou un collecteur jusqu'à l'emprise de la rue.

AGISSEZ LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Une équipe de la municipalité procédera à la visite systématique de toutes les propriétés afin de valider les correctifs apportés et fera rapport au conseil municipal lequel prendra les mesures appropriées pour atteindre la conformité de chaque installation.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS REMERCIONS DE VOTRE HABITUELLE COLLABORATION.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec monsieur Alain Beaulieu, B.Sc., responsable des infrastructures d'aqueduc et d'égout à la municipalité de Compton (815-835-5584)